



**Arrêté N° MA-ARE-2017-164
du 19 septembre 2017
portant des mesures temporaires
de stationnement sur
le parking de l'école Jules Ferry
du 21 au 24 septembre 2017**

L A P A L U D

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu l'arrêté du 15 Juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par M. MASSONNET pour l'installation d'un manège enfant sur le parking de l'Ecole Jules FERRY (côté droit du portail) à compter du jeudi 21 septembre 2017 à 17 h 00 et jusqu'au dimanche 24 septembre 2017 inclus.

Considérant que pour permettre le stationnement de ce manège, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules avec ou sans moteur sur le parking de l'Ecole Jules FERRY (côté droit du portail) sera interdite du jeudi 21 septembre 2017 au dimanche 24 septembre 2017 inclus.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

le Maire, M. Guy SOULAVIE



Département :
VAUCLUSE

Commune :
LAPALUD

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 20/09/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

— emplacement manège

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ORANGE
132, Allée d'Auvergne 84873
84873 ORANGE CEDEX
tél. 04 90 51 29 21 - fax 04 90 51 27 89
cdif.orange@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

